



LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

Février 2014

Grands titres

- Rappel - Questions et réponses relatives à la Norme biologique du Canada
- Le secteur biologique invité à soumettre des demandes de modifications à la Norme biologique canadienne (NBC)
- Monsanto promet de ne pas poursuivre les agriculteurs canadiens en cas de contamination accidentelle
- Pourquoi l'industrie des produits biologiques est-elle blâmée pour la contamination causée par l'agriculture agrochimique?
- Assemblée générale annuelle de la Fédération Biologique du Canada le 28 février 2014

Rappel - Questions et réponses relatives à la Norme biologique du Canada

Les savons herbicides sont-ils permis par la norme?

En vérifiant la conformité de la ration estivale pour les ruminants, le pâturage peut-il être considéré comme un "fourrage à longues fibres"?

Réponse révisée à la question suivante : Est-ce qu' il est acceptable d' utiliser la paille conventionnelle comme matière première pour le compost utilisé pour cultiver des champignons biologiques?

Le Comité d'interprétation des normes biologiques (CIN) conseille le Bureau Bio-Canada sur l'interprétation de questions relatives à la Norme nationale sur l'agriculture biologique (CAN/CGSB 32.310 et CAN/CGSB 32.311). [Cliquez ici](#) pour consulter les réponses proposées aux nombreuses questions soulevées par les exploitants au sujet de la Norme nationale sur les Systèmes de production biologique.

Ces réponses sont publiées pour une période de 60 jours aux fins d'examen et de commentaires. Cette période s'échelonne du 5 décembre 2013 au 7 février 2014.

Tous les commentaires relatifs à ces réponses doivent être envoyés à l'adresse OPR.RPB@inspection.gc.ca

Questions et réponses définitives

Les archives du BBC – [Questions et réponses définitives](#) – sont affichées sur le site Web de la FBC en version pdf.



Le secteur biologique invité à soumettre des demandes de modifications à la Norme biologique canadienne (NBC)

La [révision de la NBC](#) est en cours et elle est exhaustive : toutes les sections de la [norme biologique](#) doivent être révisées. Les travaux de révision dureront deux ans : l'objectif est de publier la norme entièrement révisée en 2015.

Après avoir consacré une [première rencontre](#) aux items déjà inscrits sur la liste des travaux, les membres du [Comité technique](#) et les [présidents des groupes de travail](#) sont maintenant prêts à considérer les nouvelles demandes du secteur relatives à la NBC.

Les propositions de révision à la NBC peuvent être justifiées par les motifs suivants :

- 1) La signification d'un paragraphe est vague; le libellé suggère plusieurs interprétations valides mais conflictuelles. Il faudrait donc clarifier l'intention du paragraphe en en modifiant le libellé;
- 2) Un paragraphe semble contredire le contenu d'un autre paragraphe et proposer une interprétation différente;
- 3) L'industrie a évolué. Une directive n'est plus pertinente, ou bien une nouvelle pratique s'est développée et doit être intégrée à la norme.
- 4) Une exigence n'est pas cohérente avec les exigences des normes américaine et européenne, ce qui crée un désavantage concurrentiel.

Avant de soumettre votre proposition de modification, veuillez consulter les [Questions et réponses finales](#) émises par le Comité d'interprétation des normes du Canada (CIN) car vous pourriez obtenir la clarification recherchée. Si vous n'êtes pas satisfait des interprétations du CIN relatives à votre recherche, veuillez remplir le formulaire pour proposition de modification ci-joint, ou le [télécharger en cliquant ici](#).

Veuillez bien décrire la modification proposée et fournir l'information de référence adéquate. Sans cette information de base, les demandes pourraient ne pas être considérées par les Groupes de travail et le Comité technique.

Échéance pour soumission des demandes : L'Office des normes générales du Canada reçoit en tout temps des demandes de révision. Cependant, veuillez soumettre votre demande avant le 31 mars 2014 si vous désirez qu'elle soit analysée dans le cadre de la présente révision.

[Consultez le site de la FBC](#) pour en savoir davantage sur les travaux de révision de la norme biologique canadienne ou contactez-nous si vous avez des questions!

Monsanto promet de ne pas poursuivre les agriculteurs canadiens en cas de contamination accidentelle

Le 13 janvier 2014, la Cour suprême américaine a refusé d'entendre l'appel déposé par des agriculteurs biologiques qui demandaient que Monsanto promette de ne jamais poursuivre les agriculteurs lorsque leurs champs contiennent accidentellement des plantes porteuses de traits génétiquement modifiés brevetés par la compagnie.

La poursuite déposée par l'Organic Seed Growers and Trade Association (OSGTA) et 80 autres plaignants visait à obtenir une protection légale en cas de contact accidentel avec les produits de la compagnie.

C'est la promesse de Monsanto, publiée sur le site Web de la compagnie, de ne pas poursuivre les agriculteurs dont les cultures comportent des traces de contamination par ses produits issus de la biotechnologie qui a convaincu la Cour suprême de ne pas entendre la demande de l'OSGTA et des autres plaignants.

La FBC a contacté Monsanto Canada pour savoir si cette promesse, publiée [sur le site de Monsanto](#), dans la section *Just Plain False - Myth: Monsanto Sues Farmers When GMOs or GM Seed is Accidentally in Their Fields*, s'appliquerait au Canada.

Trish Jordan, Directrice des affaires publiques, a répondu que *“Monsanto n'a jamais poursuivi un agriculteur lorsque des traces de ses semences ou traits brevetés sont présentes accidentellement dans les champs d'un agriculteur ou sont présents par d'autres moyens accidentels – (cette position) a été créée et mise en vigueur au Canada... Nous continuons de partager et communiquer régulièrement cet engagement à toute personne qui en fait la demande. Alors, oui, ce même engagement s'applique au Canada et nous n'avons jamais poursuivi un agriculteur pour une présence accidentelle et involontaire nous ne le ferons jamais. »*

Madame Jordan ajoute également que ... *« Le nombre de fermes biologiques, le nombre de producteurs biologiques et la production totale biologique – certainement les ventes de produits biologiques - ont augmenté en même temps que la prolifération massive des acres semés de cultures GM. D'après moi, il s'agit de la meilleure preuve que les modes de production biologique et génétiquement modifiée peuvent se développer simultanément – et le font. »*

Mais la croissance des deux secteurs a engendré la création d'un plan de coexistence par l'Association canadienne pour le commerce des semences – [cliquez ici](#) pour télécharger ce plan. L'ACCS réfute clairement toute responsabilité pour tout problème engendré par l'application de ce plan, lequel est critiqué par [le Réseau canadien d'action sur les biotechnologies](#).

Le secteur biologique fait face aux diverses théories relatives à la coexistence, lesquelles seront probablement disséminées par le vent, diluées dans les eaux courantes et dispersées à travers les champs. Le vent éparpille tout sans discernement sur son passage et le problème de la coexistence n'est certes pas résolu.



La Fédération biologique du Canada tiendra son Assemblée générale annuelle Vendredi, le 28 février de 16h à 18h HNR

à la salle de conférence du [Barrhead Neighbourhood Inn](#),
6011 49 St, Barrhead, AB T7N 1A5
(Ordre du jour en annexe)

Vous êtes tous invités! Joignez-vous à nous!

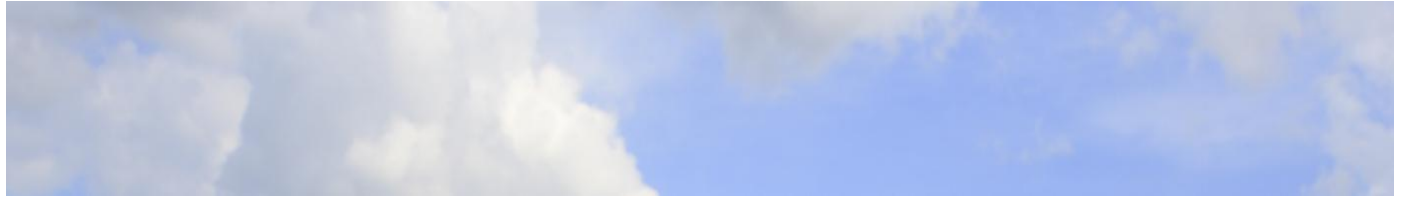
Résidus de pesticides

Pourquoi l'industrie des produits biologiques est-elle blâmée pour la contamination causée par l'agriculture agrochimique?



Plusieurs reportages ont révélé la présence de traces de résidus de pesticides sur les produits biologiques lors de tests effectués par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et ce sont les modes de production biologique qui ont été blâmés, de même que la gestion de l'ACIA relative au Règlement sur les produits biologiques. Les aliments biologiques ne sont donc pas aussi « purs » que prévu : voilà ce qu'ont conclu les reportages, même si les producteurs biologiques sont inspectés annuellement. Plusieurs exploitants ont été interviewés par la presse pour tenter d'expliquer la présence de résidus de pesticides sur les aliments biologiques, mais nous n'avons pas entendu des agriculteurs conventionnels expliquer pourquoi leurs intrants chimiques se retrouvent tout partout, dans l'eau, le sol, l'équipement

les entrepôts, etc. Nous n'avons pas davantage entendu parler de la dégradation des intrants chimiques utilisés en production conventionnelle : la dégradation des pesticides « peut prendre de plusieurs heures à plusieurs jours ou années, dépendamment des conditions environnementales et des caractéristiques chimiques du pesticide ([Ministère de l'agriculture de la C.-B.](#)) L'utilisation des pesticides est si intensive que leur potentiel de dégradation ne suffit pas à les éliminer. Et les agriculteurs biologiques sont blâmés pour les résidus en minimes quantités testés sur leurs produits.



Annexe

Assemblée générale annuelle de la Fédération Biologique du Canada

Vendredi 28 février de 16h à 18h HNR
la salle de conférence du [Barrhead Neighbourhood Inn](#),
16011 49 St, Barrhead, AB T7N 1A5

1. Convocation et introduction – appel nominal des délégués par les membres et des participants du secteur
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Désignation du secrétaire de l'assemblée
4. Adoption du procès-verbal de l'AGA de 2012-2013
5. Rapport du Président de la FBC
6. Événement spécial de l'AGA – Le secteur biologique de l'Alberta
 - Viabilité financière du secteur albertain
 - Faire face à la contamination par les OGM
 - L'absence de réglementation intraprovinciale : l'impact sur l'industrie biologique de l'Alberta
7. Rapports sur les projets suivants:
 - Gestion générale et communication
 - Les travaux de révision de la Norme biologique canadienne
 - La Grappe scientifique biologique - 1 & 2
 - Le Comité d'interprétation des normes
 - Intransbio.ca - Répertoire national des marques de commerce des intrants bios
8. Rapport financier 2012-2013; désignation du vérificateur
9. Désignation des administrateurs
10. Date de la prochaine AGA
11. Varia
12. Ajournement

Vous êtes tous conviés!

www.federationbiologique.ca info@organicfederation.ca

